Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_036-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick **(dès son arrivée à 20h20 pour la délibération n°2026-035)**, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. CORMAND Yvon
M. ALLAND Patrick	a donné procuration à	M. HERVE Pascal **(jusqu'à son arrivée à 20h20 - délibération n°2026-034)**

Secrétaire de séance : M. NAVINER André

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS) et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-036

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Adjointe au Maire

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 POUR LES PROJETS D'ÉCOLES, SPECTACLES DE NOËL ET CLASSES DE DÉCOUVERTE

Madame Sandra LE MEUR, Adjointe au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les montants des participations versées aux écoles pour leurs projets. Ces montants s'établissent de la manière suivante pour l'année 2026 :

Aide aux projets d'école :
- 165,75 € par école + 3,16 € par élève en classe élémentaire et 10,50 € par élève en classe maternelle pour les écoles publiques.
- 3,16 € par élève pour l'école privée.

Spectacle (écoles publiques et privée) :
- 2,44 € par élève en maternelle.

Classe de découverte (écoles publiques et privée) :
- 57,69 € par élève pour un déplacement de plus de 500 kms.
- 39,63 € par élève pour un déplacement de moins de 500 kms.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_036-DE

Le nombre d'élèves est basé sur les effectifs figés en septembre 2025.

Les dépenses correspondantes seront versées, soit à l'Office Central de la Coopération à l'École, soit à l'OGEC, pour les sommes maximales suivantes, inscrites au budget communal 2026 :

- Office Central de la Coopération à l'Ecole : 4 117.16€
- OGEC : 853.92€

  Soit au total une somme de : 4 971.08 €

Une présentation de justificatifs sera demandée pour le versement des subventions relatives aux classes découvertes.

Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse Familles Vie Scolaire réunie le 25 novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE les montants énoncés ci-dessus pour l'aide au financement des projets d'école, spectacles de Noël et classes de découverte. Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2026.

A Trégueux, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance,

M. NAVINER André

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine